

LA DSN AU SERVICE DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Deauville à Paris - Journée d'Etude

Jeudi 17 septembre 2020



AG2R LA MONDIALE

Institut



4, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris - tél. 01 44 51 72 72
www.institutdesactuares.com

addactis
THE RISKTECH FOR INSURANCE

Imen SAID

AG2R LAMONDIALE

Responsable pilotage et innovation

Mickael JACCAZ

AG2R LAMONDIALE

Responsable du pôle prévoyance

Khedija CLAVERIE

ADDACTIS France

Partner

SOMMAIRE



1 • Prévoyance collective



2 • DSN



3 • Applications

1 • LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE, UN MARCHÉ SOUS TENSION

La prévoyance

CHIFFRES CLÉS, TENDANCES ET ANALYSES D'UN MARCHÉ SOUS TENSION

L'analyse à 360° des grands marchés de la prévoyance est riche d'enseignements en termes de potentiel de développement, rentabilité, dynamique, risques...

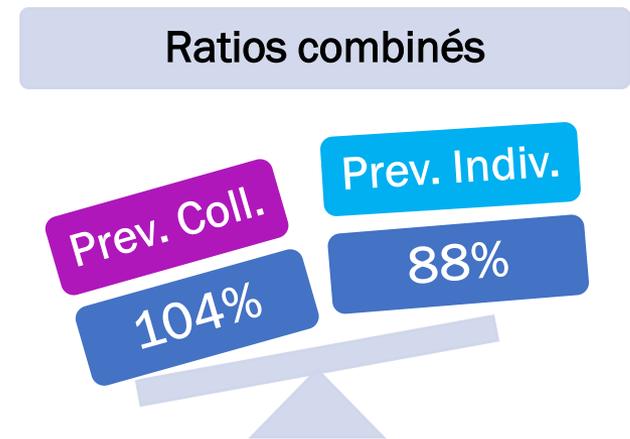
- **Le marché de la prévoyance collective n'est globalement plus rentable depuis 2016**, mais le reste sur le standard et le petit sur-mesure
- Les principaux sous-jacents de la déformation du risque sur les dernières années sont à la fois **conjuncturels et structurels**. L'impact du **vieillessement de la population** est très sensible, et entraîne de multiples effets collatéraux, dont des modifications de comportement de maintien en arrêt de travail
- L'enjeu essentiel réside dans la mise en œuvre d'un **pilotage renforcé** du risque prévoyance, dans un contexte d'une augmentation du recours à la délégation

“ Le risque prévoyance est en dégradation constante depuis plusieurs années, sous l'effet notamment du vieillissement de la population active.
Et l'absence de visibilité sur la sinistralité des deux dernières survenances rend le pilotage très complexe. ”

LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE GLOBALEMENT DÉFICITAIRE DEPUIS 2016

Avec un **ratio combiné global de 104%** (SA, paritaires, mutualistes), la **prévoyance collective est passée dans le rouge depuis 2016**, sous l'effet de multiples facteurs, tant conjoncturels que structurels.

De son côté, la **prévoyance individuelle reste rentable** (ratio de combiné global de 88%), avec des marges qui se réduisent également sous les mêmes effets multifactoriels qu'en prévoyance collective.



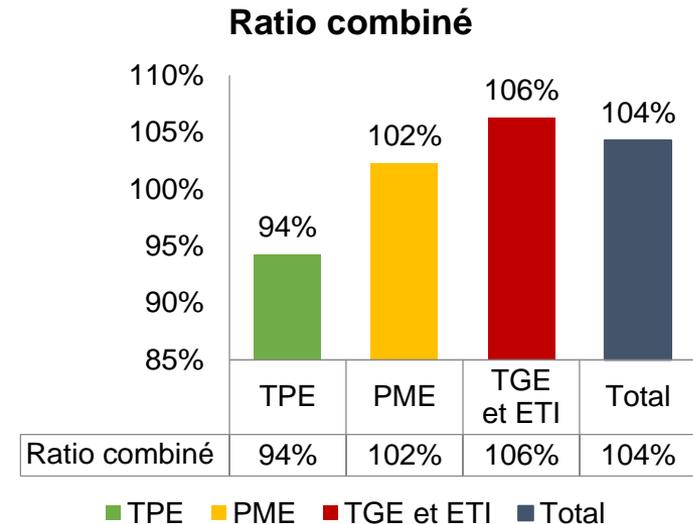
*Sources : FFA, CTIP, DREES, ACPR, analyse des SFCR...
Analyse de la prévoyance hors emprunteur*

DES RATIOS COMBINÉS DIFFÉRENTS SELON LA TYPOLOGIE D'ENTREPRISE

Les **TPE** sont généralement équipées par des produits standards en prévoyance, sur lesquels **les marges restent positives**, même si elles se réduisent depuis quelques années.

A contrario, les **PME, TGE et ETI** sont équipées avec des garanties sur-mesure, et **les résultats globaux sont déficitaires**.

La plus forte dégradation s'observe sur les PME, en raison d'une concurrence féroce, accentuée par les nouveaux entrants sur le marché de la prévoyance collective.

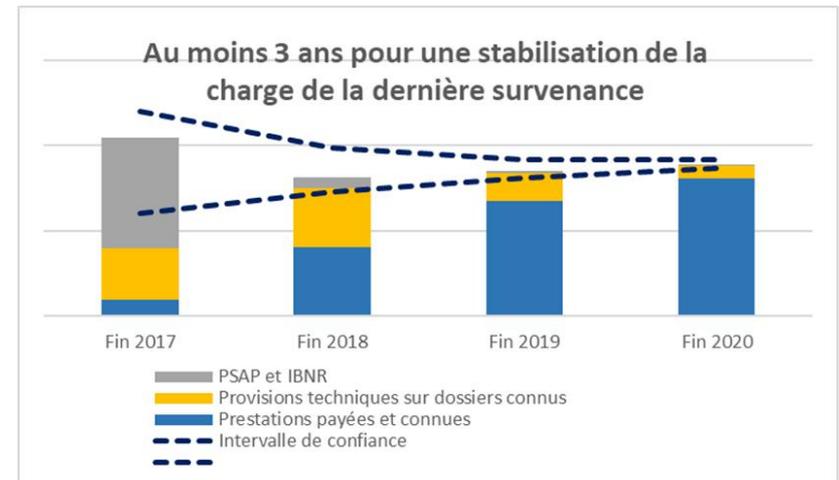


Sources : Analyses ADDACTIS France

UN BESOIN DE PILOTAGE ACCRU, FACE À UN RISQUE COMPLEXE À ÉVALUER – NOTAMMENT EN ARRÊT DE TRAVAIL

L'absence de visibilité sur la sinistralité des deux dernières années de survenance, la déformation des lois de maintien en arrêt et de passage en invalidité, le recours croissant à la délégation, nécessitent de mettre en place un pilotage renforcé pour maîtriser le risque.

Ces outils de pilotage sont indispensables pour disposer de **cartographies précises de la rentabilité** des segments de portefeuilles, permettant d'opérer des redressements ciblés.



- *L'illustration présentée ici est d'ailleurs « simplifiée », dans la mesure où elle ne concerne que le risque incapacité en cours. L'évaluation des rentes d'invalidité en attente, puis des rentes d'invalidité en cours, augmente très largement le niveau d'incertitude sur l'évaluation de la charge ultime d'une survenance, et nécessite un historique d'analyse suffisant, conjugué à une qualité des données utilisées.*

UNE DÉRIVE MULTIFACTORIELLE DU COÛT DU RISQUE

Facteurs endogènes

- ▶ **Viellissement de la population active**
 - Impact direct des réformes des retraites, politiques nationales en faveur de l'emploi des seniors, conjuguées au « papyboom »...
 - Entraîne une hausse de l'incidence, des montants et des durées d'indemnisation
- ▶ **Déformation des cadences de passage en invalidité**
- ▶ **Evolutions de l'absentéisme**
A suivre en nombre d'arrêts mais aussi en durée

Facteurs exogènes

- ▶ **Hausse des provisions liées à la baisse des taux**
(impact passé)
Impact supérieur à 10% sur les provisions d'une baisse des taux de 2,5% à 0,5%
- ▶ **Forte réduction des rendements financiers**
Qui ne permet plus de compenser les pertes techniques ou de gestion
- ▶ **Modifications législatives**
Réformes des retraites,
Modification des indemnisations IJSS (2012),
Capitaux en déshérence, Portabilité (2015),
Modification de la CSG/CRDS (2018)...

UNE DÉGRADATION QUI S'ACCENTUE

Conséquences Covid 19

L'année 2021 apparait comme cruciale pour la dégradation des P/C. Suite à la période Covid19, les redressements envisagés en 2020 sur les portefeuilles prévoyance vont être exposés à des marges de négociation plus faibles. Cette perte d'indexation ne pourra pas être rattrapée les années suivantes et l'éventuelle compensation avec les portefeuilles santé ne sera pas aisée. En 2021, les portefeuilles santé vont subir la 2ème vague de la réforme 100% santé et les potentielles conséquences de la période covid19 (dégradation de l'état de santé, report de prestations, impacts de la 1ère phase de la réforme 100% santé peu mesurés...)

LES DIFFICILES ÉQUILIBRES DE LA PRÉVOYANCE

Tendances et perspectives



LE PILOTAGE DU RISQUE PRÉVOYANCE, FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ DE DEMAIN

Notre conviction :

Dans un marché de la collective ultra concurrentiel, **les acteurs qui investiront dans un pilotage tactique du risque prévoyance gagneront quelques points de S/P !**

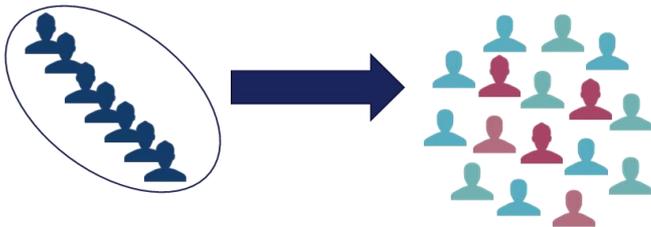
Ce pilotage renforcé du risque arrêt de travail doit permettre d'identifier les signaux d'alerte et de maintenir la rentabilité des différents segments

Il est important de **renforcer la surveillance de portefeuille**, tant dans les stratégies d'indexation / redressement des portefeuilles (yc formation des commerciaux), que dans le pilotage fin du risque.

L'exploitation des DSN peut radicalement changer les analyses actuarielles que l'on peut réaliser en prévoyance collective.

LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA DSN

Les informations contenues au sein des données DSN : le contrat de travail, la rémunération, les arrêts de travail



- Une connaissance fine de **la population réellement couverte** ... qui peut être différente de la population retenue lors de la tarification et qui tient compte de son hétérogénéité
- Une bonne connaissance de **tous les arrêts de travail** :
 - Pas de donnée tronquée par la franchise, qui peut être différente d'un contrat à l'autre
 - La production d'indicateurs comparables d'une entreprise à l'autre

2 • LA DSN

LA DSN : DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

- DSN : Transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements.
 - **Principe de simplification** : Elle vise à remplacer les déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs aux divers acteurs.
- Les données transmises dans la DSN mensuelle sont donc **le reflet de la situation d'un salarié au moment où la paie a été réalisée**. En complément, elle relate les événements survenus (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat de travail...) dans le mois ayant eu un impact sur la paie.



Source : dsn-info.fr

LA DSN : DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Organismes destinataires de la DSN :



Une mutualisation qui vise à :





LA DSN : UNE NORME DE PARTAGE DE DONNÉES

- La DSN : un message à partager de la manière la plus optimisée possible



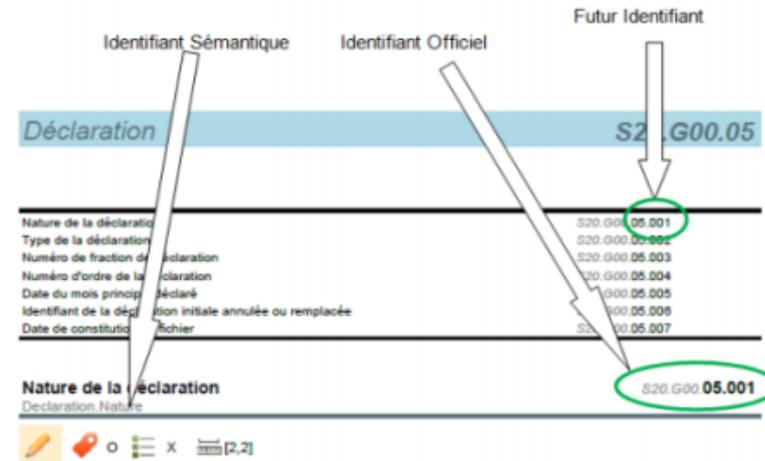
- Définition des différents paramètres de la constitution d'un message :
 - Les **points de dépôt des messages** à destination de la sphère sociale (au sens large incluant les formalités à destination d'administrations de la Fonction publique)
 - Les **formats informatiques** des valeurs échangées
 - Les **structures des messages**
 - Les **modalités de valorisation** de chaque rubrique
 - Les **contrôles appliqués** aux messages et aux valeurs qu'ils contiennent
 - La norme définit par ailleurs les articulations entre certains messages lorsqu'un événement de la vie professionnelle d'un individu doit être relaté dans plusieurs messages.



LA DSN : UNE NORME DE PARTAGE DE DONNÉES

- DSN
 - S10.G00.00 - Envoi (1,1)
 - S10.G00.01 - Emetteur (1,1)
 - S10.G00.02 - Contact Emetteur (1,1)
 - S20.G00.05 - DSN Mensuelle
 - S20.G00.05 - DSN SIGNAL REPRISE TRAVAIL
 - S20.G00.05 - DSN SIGNAL FIN CONTRAT
 - S20.G00.05 - DSN SIGNAL ARRET TRAVAIL
 - S20.G00.05 - DSN SIGNAL FIN CONTRAT UNIQUE
 - S20.G00.05 - DSN SIGNAL AMORCAGE
 - S90.G00.90 - Total de l'envoi (1,1)

- S20.G00.05 - DSN Mensuelle
 - S20.G00.07 - Contact chez le déclaré (0,*)
 - S20.G00.08 - Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » (0,*)
 - S21.G00.06 - Entreprise (1,1)
 - S21.G00.11 - Etablissement (1,1)
 - S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*)
 - S21.G00.16 - Changements destinataire Adhésion Prévoyance (0,*)
 - S21.G00.82 - Cotisation établissement (0,*)
 - S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale (0,*)
 - S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)
 - S21.G00.22 - Bordereau de cotisation due (0,*)
 - S21.G00.23 - Cotisation agrégée (0,*)



MAIS L'ASSUREUR N'EST PAS LE DESTINATAIRE PRIORITAIRE DU MESSAGE

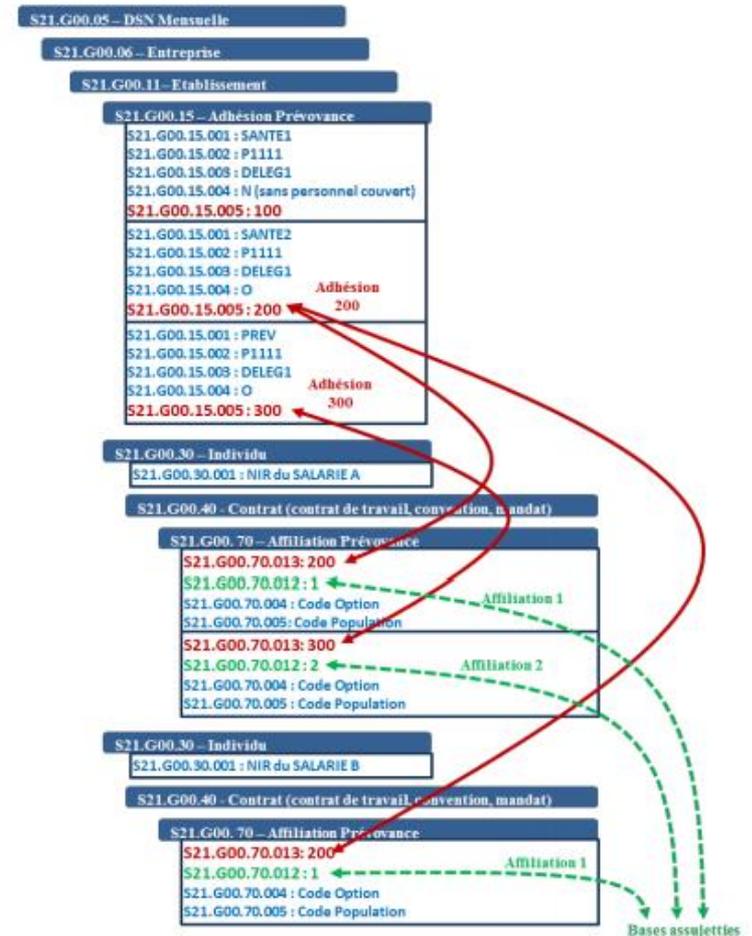


Le bloc 15 « Adhésion Prévoyance » porte les données relatives à l'adhésion de l'établissement à un contrat collectif. La DSN comporte autant de blocs « Adhésion Prévoyance » que de contrats collectifs souscrits par l'entreprise.

Le bloc 70 « Affiliation Prévoyance » décrit le rattachement d'un individu au contrat collectif souscrit par son employeur. Sont renseignées dans ce bloc les données d'affiliation du salarié et de ses ayants-droit. Les spécificités déclaratives des rubriques de ce bloc sont précisées dans la partie technique du Cahier Technique.

Ci-dessous, un exemple déclaratif partiel illustrant les liens établis entre blocs de données par l'adhésion et l'affiliation prévoyance.

- Certaines rubriques ne sont pas accessibles : filtrage des données
- Perte de l'information sur certaines variables
- Lien parfois interrompu entre données internes de l'assureur et données de l'entreprise



DSN phase3
Filtrage des données adressées aux OC

Rubrique	Bloc	Donnée	01 - DSN Mensuelle NEODES 2020.1.1		02 - Fin de contrat de travail FCT NEODES 2020.1.1		04 - Arrêt de travail NEODES 2020.1.1		05 - Reprise suite à arrêt de travail NEODES 2020.1.1		07 - Fin de Contrat de Travail Unique NEODES 2020.1.1		08 - Amortage des Données Variables NEODES 2020.1.1	
			O	X							O	X	O	X
S21.G00.86.001	Ancienneté	Type	O	X							O	X	O	X
S21.G00.86.002		Unité de mesure	O	X							O	X	O	X
S21.G00.86.003		Valeur	O	X							O	X	O	X
S21.G00.86.005		Numéro du contrat	O	X							O	X	O	X
S21.G00.85.001	Lieu de travail ou établissement utilisateur (P3)	Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	O	X							O	X	O	X
S21.G00.85.002		code APET	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.003		Numéro, extension, nature, libellé de voie	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.004		Code postal	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.005		Localité	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.006		Code pays	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.007		Code de distribution à l'étranger	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.008		Complément de la localisation de la construction	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.009		Service de distribution, complément de localisation de la voie	C	X							C	X	C	X
S21.G00.85.010		Nature juridique	O	X							O	X	O	X
S21.G00.85.011		Code INSEE commune	C	X							C	X	C	X
<i>S21.G00.85.850</i>	<i>Données de service insérées par le bloc 1</i>	<i>Enseigne de l'établissement du lieu de travail</i>	<i>C</i>	<i>X</i>										
S90.G00.90.001	Total de l'envoi	Nombre total de rubriques	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X
S90.G00.90.002		Nombre de DSN	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X	O	X

Les données DSN Phase 3 (NEODES) sont basées sur le cahier technique CT2020.1.1 publié le 28/03/2019 et complété du dernier JMN du 23/07/2019

Les données fiscales de la structure S89 (véhicule technique) ne figurent pas dans cet inventaire

~~SXOLGXOLXX~~ Données supprimée dans le CT 2020

X	Données reçues par les OC (NEODES)
	Données filtrées pour les OC (NEODES)
	Données interdites / sans objet pour le message
	Données recalculées lors du filtrage/ écartement/ distribution du bloc 1
	Données spécifiques Fonction Publique

MAIS LES ENTREPRISES SONT EN PHASE D'APPROPRIATION DE LA NORME



Outil de contrôle des données OC de la DSN, au regard de la norme et des Fiches de Paramétrage

COVID-19 : [pour déclarer l'activité partielle dans l'assiette de cotisations OC ... ce qu'il faut savoir](#)

Ce logiciel, mis à disposition gracieusement par les fédérations d'organismes complémentaires (CTIP, FFA et FNMF), a pour objectif de contrôler les données DSN spécifiques de ces organismes, liées aux contrats de prévoyance, complémentaire santé ou retraite supplémentaire souscrits par les entreprises déclarées.

Il assure notamment :

- le contrôle des données DSN OC au regard de la ou des Fiches de Paramétrage OC (FPOC) mises à disposition des déclarants et des tiers-déclarants par les Organismes Complémentaires,
- le contrôle des données DSN OC au regard de la ou des versions de Norme NEODES en vigueur, telles que documentées dans les cahiers techniques correspondants.

Au regard de la norme DSN, le périmètre de contrôle de DSN-FPOC concerne seulement les données spécifiques des OC, et celles qui leur sont directement ou indirectement liées.

En revanche, mais sous réserve que la ou les fiches de paramétrage OC de format XML soient mises à disposition de l'outil, DSN-FPOC peut notamment contrôler la validité des données DSN liées aux Adhésions, Affiliations, Bases assujetties et Cotisations OC.

DSN-FPOC est utilisable en environnement Windows (toutes versions, avec ou sans affichage écran) ou Linux (sans affichage écran).

	<p>Pour une prise en main rapide ! ⇒ Télécharger le guide de démarrage</p>		<p>... Et pour une prise en main plus détaillée ⇒ Télécharger la présentation générale de DSN-FPOC</p>
	<p>Norme DSN 2020 - DSN-FPOC-V20R01 - version 1.2.8</p>		
	⇒ Pour télécharger la version Windows		⇒ Pour télécharger la version Linux
	⇒ Pour afficher l'historique des mises à jour		⇒ Pour télécharger la documentation PDF
	Je rencontre des difficultés pour l'installation ou l'utilisation de DSN-FPOC		<p>1 - Je consulte le guide utilisateur disponible 2 - Je contacte support@dsn-fpoc.fr en joignant tous les éléments utiles</p>
	Je souhaite télécharger mes fiches de paramétrage		Je consulte la page 3 du guide http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-parametrage-oc.pdf
	Je ne trouve pas ma fiche de paramétrage sur le tableau de bord DSN		<p>1 - Je vérifie auprès de mon gestionnaire d'assurance qu'une fiche de paramétrage a bien été émise 2 - Le cas échéant, je contacte ma plateforme de dépôt dsn pour obtenir de l'assistance</p>
	Je ne comprends pas le contenu de ma fiche de paramétrage ou de mon CRM		Je contacte mon organisme complémentaire

[Mentions légales](#)



3 • APPLICATIONS

NORMES TARIFAIRES EN PRÉVOYANCE COLLECTIVE

- Prévoyance collective => Pas d'affiliation => Pas d'information sur la population sous risque dans les bases de données
- Possibilité d'étudier les sinistres indemnisés (durée, IJ) en revanche on ne peut pas travailler sur l'incidence
- Apport de la DSN
 - Population sous risque
 - Sinistres non indemnisés

NORMES TARIFAIRES EN PRÉVOYANCE COLLECTIVE

- Aujourd'hui : un pilotage à l'expérience, au vu des S/P des produits actuels dans le portefeuille
- Avantage : on colle à la sinistralité de notre portefeuille
- Inconvénient :
 - Pas la possibilité d'ajouter des variables de tarification
 - En cas de démographie atypique, difficulté à tarifer correctement

NORMES TARIFAIRES EN PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Premières normes avec la DSN :

- Création d'une base de population sous risque
- Création d'une base sinistres observée sur notre portefeuille
- Possibilité de calculer dans un premier temps un coût par personne, qui pourra challenger nos normes historiques

NORMES TARIFAIRES EN PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Une tarification qui pourra être décomposée :

- En décès, décomposition en 2 axes entre la fréquence et le coût moyen par sinistre (lié à la garantie). La fréquence pourra alors challenger les tables de mortalité.
- En arrêt de travail, décomposition en 3 axes entre l'incidence, la durée et la rente de base (liée à la garantie).

NORMES TARIFAIRES EN PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Et qui pourra ensuite être affinée :

- Possibilité d'ajouter de nouvelles variables de tarifications (département, taille d'entreprise, secteur d'activité, etc) dès lors que l'on dispose de l'information dans la population sous risque et dans les sinistrés
- Possibilité d'ajouter de nouveaux outils de suivi :
 - Suivi de la mensualisation et des franchises courtes en incidence et durée, même si ils ne sont pas indemnisés
 - Possibilité de faire des provisions pour sinistre inconnus tête par tête

TABLEAUX DE BORD & INDICATEURS

Cartographie de l'arrêt de travail au moyen de tableaux de bord :

- Nombre de jours d'absence / Nombre de jours travaillés
- Taux de salariés absent au moins une fois dans l'année
- Segmentation des sinistres en fonction de leur gravité (durée)
- Déclinaison des tableaux de bord par âge, sexe, région, CSP, ancienneté, secteur d'activité, taille de l'entreprise, situation familiale

- Analyses croisées en fonction des variables qui se démarquent

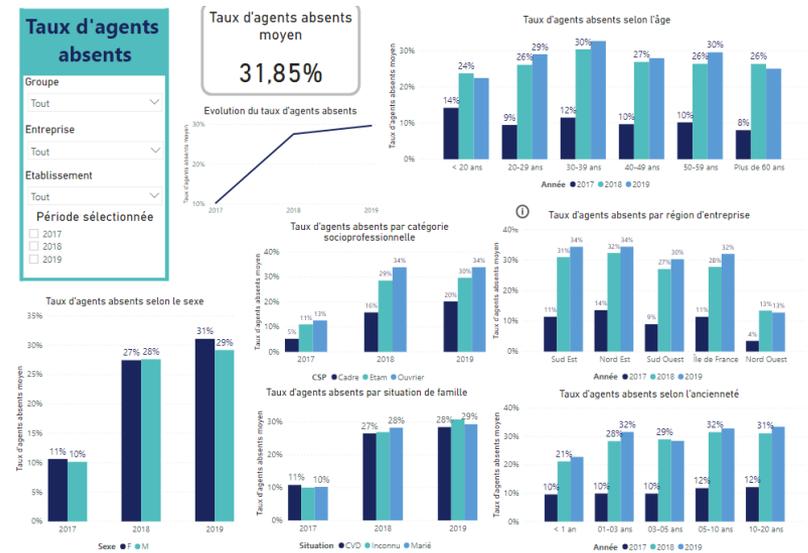
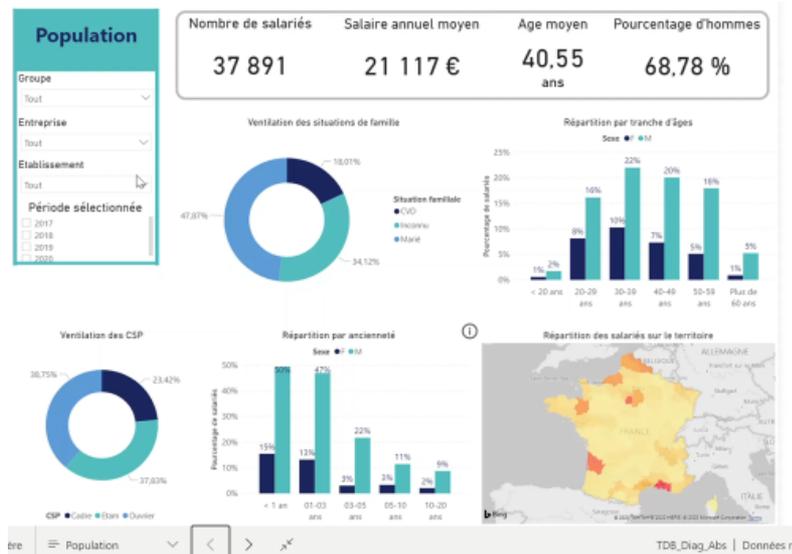
TABLEAUX DE BORD & INDICATEURS

Un suivi accru au moyen d'indicateurs améliorés :

- Suivi et analyse de l'absentéisme en temps réel
- Maîtrise de la dérive de l'arrêt de travail
 - Comparaison entre l'incidence observée et celle utilisée pour la tarification
 - Comparaison entre la durée de maintien observée et celle utilisée pour la tarification
 - Comparaison entre la population du portefeuille et celle utilisée pour la tarification
- Projections de S/P en fonction de l'amélioration ou de la dégradation du risque
- Mise en place d'indicateurs sur les franchises courtes

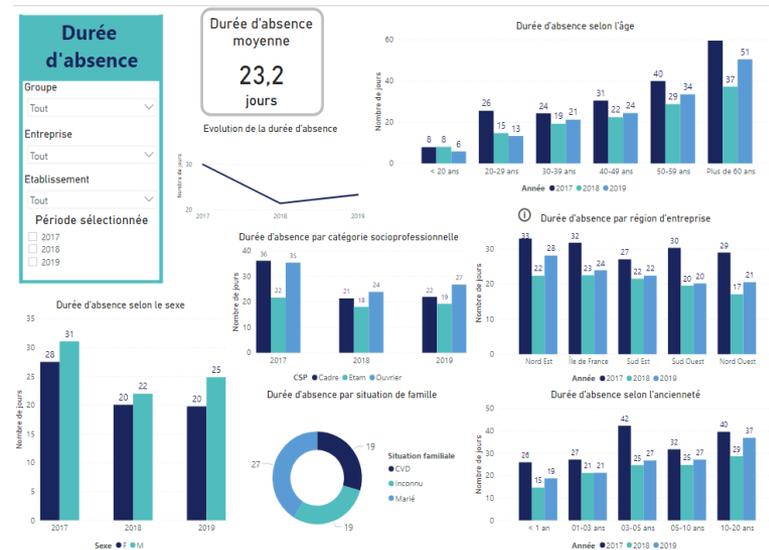
TABLEAUX DE BORD & INDICATEURS

Suivre et mesurer l'absentéisme pour mieux l'assurer



TABLEAUX DE BORD & INDICATEURS

Analyser les résultats pour identifier les tendances et les points de vigilance



EXPÉRIMENTATIONS

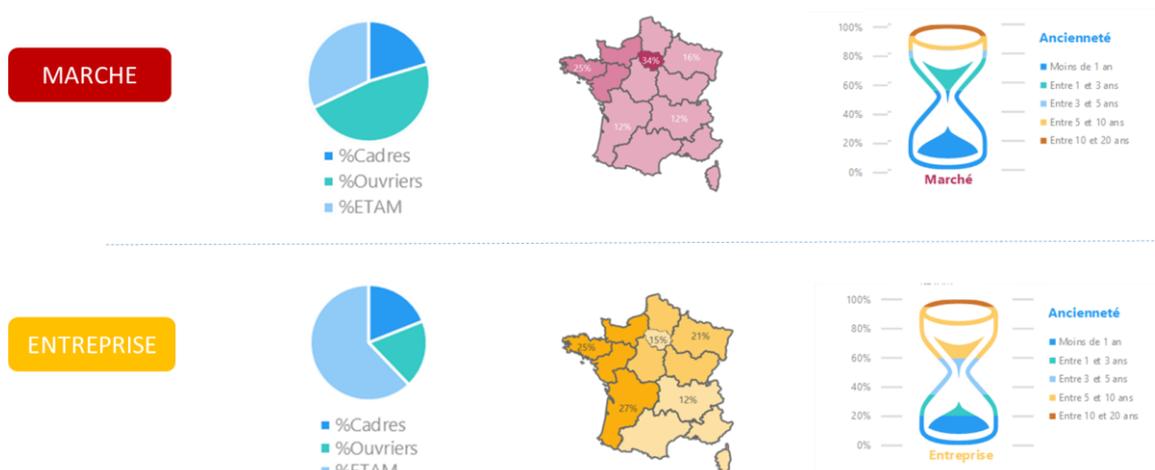
- Études démographiques : [connaissance de la population sous risque](#)
 - Cartographie grâce aux DSN de la population sous risque et de son évolution (turn-over, vieillissement, projections...)
 - Voir comment le vieillissement influe sur la sinistralité
 - Augmentation du conseil/service à l'entreprise
- Mutualisation des données santé prévoyance : [données de consommation médicales et AT](#)
 - Lien entre consommation médicale et arrêt de travail :
 - Définir si la connaissance de la consommation médicale de nos assurés peut nous aider à prédire leur sinistralité en arrêt de travail
- Valorisation des données clients et proposition de nouveaux services :
 - Démographie → on reçoit des données DSN de l'entreprise qu'on valorise pour lui permettre de mieux connaître sa population assurée (démographie)
 - Son risque par exemple absentéisme → service de prévention
- Construction de lois sur la mensualisation :
 - Les tables BCAC ne sont disponibles qu'en incapacité et invalidité, étudier la possibilité de créer un équivalent de table de maintien sur les arrêts courts
- Suivi des indicateurs du portefeuille collectif : cas particulier le COVID

BENCHMARK

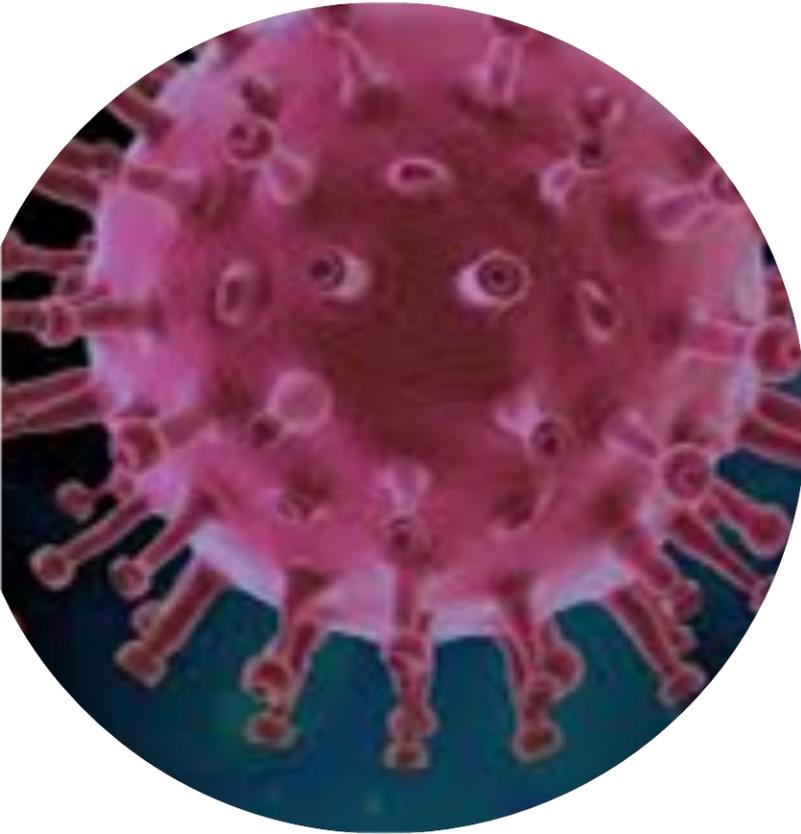
- Valorisation de la data auprès des clients - démographie :
 - Répondre au besoin exprimé par le client sur l'analyse de sa démographie
 - analyse de l'évolution de cette démographie : entrée / sortie
 - benchmark par rapport à d'autres secteurs / CCN / Entreprises
 - projection à 2 / 5 ans
- Valorisation de la data auprès des clients - absentéisme :
 - Répondre au besoin exprimé par le client sur l'analyse de son absentéisme
 - étude de l'absentéisme : constats et facteurs d'explicabilité
 - absentéisme et couverture assurantielle du client
 - benchmark absentéisme par rapport à d'autres secteurs / CCN / Entreprises
 - conséquence de l'évolution de la démographie sur l'absentéisme
- Actions de prévention ciblées par rapport à leur population qui est le plus sinistrée
 - On adapte la prévention à la population visée
 - Meilleur ROI des actions de prévention

BENCHMARK

- Donner au client une vision de son risque par rapport à celui d'un panel d'autres entreprises



USE CASE : VALORISATION DES DONNÉES DE LA DSN POUR LE SUIVI DES IMPACTS COVID



- Crise sanitaire inédite et exceptionnelle pour tout le monde;
- En particulier pour les assureurs dont le métier est de prévenir le risque et le couvrir !
- Rapidement donc les assureurs ont été sollicités au-delà des obligations contractuelles ;
- Il est devenu donc nécessaire de bien identifier les impacts attendus sur le portefeuille pour se préparer au mieux à la crise sanitaire mais surtout économique qui se préparait par la suite ;



- Suivi des Impayés
- Chômage partiel



DSN ET IMPAYÉS

A une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles

➤ Mise en place du report de paiement

Quelle que soit leur taille, les entreprises souhaitant bénéficier des possibilités de report à compter du mois de juin, devront au préalable remplir un formulaire de demande via l'[espace en ligne](#).

En l'absence de réponse de l'Urssaf dans les 2 jours ouvrés suivants le dépôt du formulaire, votre demande de report est considérée comme acceptée.

La date de paiement de ces cotisations sera reportée d'office jusqu'à 3 mois dans l'attente de convenir avec les organismes des modalités de leur règlement. En pratique vous pouvez moduler votre paiement en fonction de vos possibilités : montant à 0, ou montant correspondant à une partie des cotisations.

Aucune pénalité ne sera appliquée.

Envoi des DSN

Les entreprises sont tenues de faire leurs DSN même si elles souhaitent reporter le paiement de leurs charges. Elles peuvent modifier le montant du paiement pour le minorer, voire mettre 0, mais les DSN doivent être établies.



- Quelle entreprise a eu recours au dispositif du report des paiements ?
- Dans quelles proportions?
 - Échéancier demandé
 - Cotisations versées
- Pour quelle durée?

Enjeux :

- Baisse de liquidité
- Transformation du report en impayés

Source : Ministère de l'économie des finances et de la relance



DSN ET IMPAYÉS (2/2)

- Quelle entreprise a eu recours au dispositif du report des paiements ?
 - **Déclaration dans la DSN**
- Dans quelles proportions?
 - Cotisations versées
 - **Suivi des versements et des cotisations déclarées**
- Pour quelle durée?
 - **Déclarations mensuelles pour suivre l'évolution de salariés suspendus tout au long de la période de la crise**



Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion



DSN ET IMPAYÉS (2/2)

Identifiant Organisme de Protection Sociale

S21.G00.20.001

VersementOPS.IdentifiantOPS



Code identifiant de l'organisme de protection sociale destinataire du versement de cotisations sociales émis par l'établissement payeur.

Modalité de valorisation :

- AGIRC-ARRCO : SIRET du GPS auquel est rattachée l'Institution de retraite concernée
- Caisse CIBTP : non concerné
- CAMIEG : SIRET de la CAMIEG
- CCVRP : non concerné
- CNIEG : SIRET de la CNIEG
- Congés spectacles (AUDIENS) : SIRET de la Caisse CS
- CRPCEN : SIRET de la CRPCEN
- CRPNPAC : SIRET de la CRPNPAC
- Organisme complémentaire : code de l'institution de prévoyance, de la mutuelle, de la société d'assurance ou de l'organisme complémentaire non fédéré par un membre du GIP-MDS (CTIP, FFSA, FNMF) pour le compte de laquelle s'effectue le versement (Tables PREV - Code institution de prévoyance, MUT - Code mutuelle, ASSU - Code société d'assurance, OCI - Code organisme OC isolé, proposées sur le site <http://www.netentreprises.fr>)
- DGFIP : DGFIP
- IRCANTEC : non concerné
- MSA : code caisse MSA
- Pôle emploi : non concerné
- URSSAF : SIRET de l'URSSAF (Table proposée sur le site <http://www.net-entreprises.fr>)
- CNRACL : non concerné
- RAFP : non concerné
- FSPOEIE : non concerné
- SRE : non concerné



CCH-12 : Si la valeur de cette rubrique S21.G00.20.001 identifie un organisme de Prévoyance, et, si le montant du versement S21.G00.20.005 est non nul ou si la rubrique « SIRET payeur - S21.G00.20.012 » est absente ou renseignée avec le SIRET d'affectation (S21.G00.06.001+S21.G00.11.001), alors au moins un bloc "Composant de Versement - S21.G00.55" doit être attaché à ce bloc "Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20".

DSN ET CHÔMAGE PARTIEL (1/2)

A une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles

➤ Mise en place de l'activité partielle

L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable :

- ▶ soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail ;
- ▶ soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Pendant la période d'activité partielle :

- **L'employeur reçoit** de l'Agence de services et de paiement (ASP) **une allocation** équivalent à une part de la rémunération horaire du salarié placé en activité partielle ;
 - **Le salarié reçoit** de son employeur **une indemnité d'activité partielle**, en lieu et place de son salaire pour la période durant laquelle il est placé en activité partielle.
- ▶ L'allocation couvre désormais 70 % de la rémunération antérieure brute du salarié (soit environ 84 % du salaire net), dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC, avec un minimum de 8,03 € par heure, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion



- Quelle entreprise a eu recours au dispositif de l'activité partielle ?
- Dans quelles proportions?
 - Nombre de salariés concernés par le dispositif
 - Montant de l'indemnité
- Pour quelle durée?

Enjeux :

- Perte de CA : cotisations assises sur la rémunération;
- Transformation de l'activité partielle en chômage ➔ portabilité

DSN ET CHÔMAGE PARTIEL (2/2)

- Quelle entreprise a eu recours au dispositif de l'activité partielle ?
 - **Déclaration dans la DSN**
- Dans quelles proportions?
 - Nombre de salariés concernés par le dispositif
 - **Identification des salariés suspendus par une variable DSN**
 - Montant de l'indemnité
 - **Suivi de la baisse de l'assiette des cotisations sur les personnes concernées par le dispositif**

Pour quelle durée?

- **Déclarations mensuelles pour suivre l'évolution de salariés suspendus tout au long de la période de la crise**

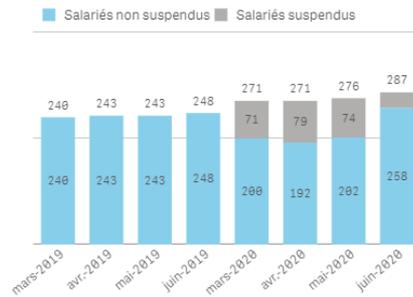
Source : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Impact Covid-19 mars 2020-juin 2020

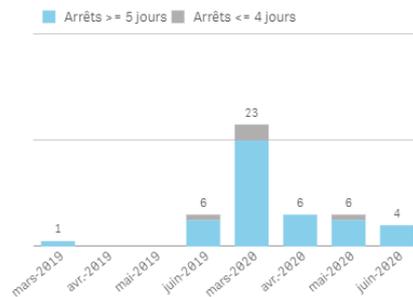


AG2R LA MONDIALE

Salariés dont suspendus



Arrêts maladie débutés dans le mois



Salariés en juin 2020

287 15,7%
Evo. vs juin 2019

Cotisations juin 2020

3,79K 13,4%
Evo. vs juin 2019

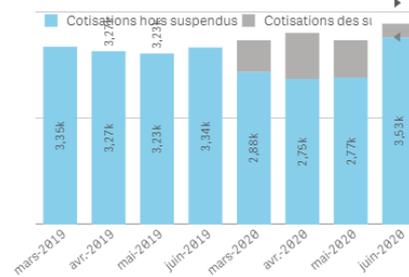
Salariés suspendus en juin 2020

29 10,1%
% Total Salariés

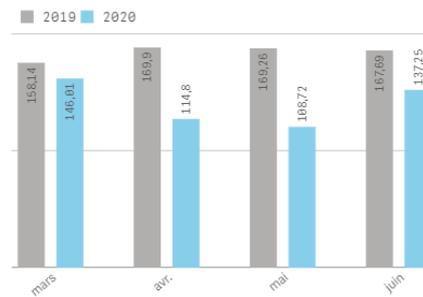
Var. cot. mar-juin 2020 vs mar-juin 2019 (*)

-337,6 -7,2%
vs 2019

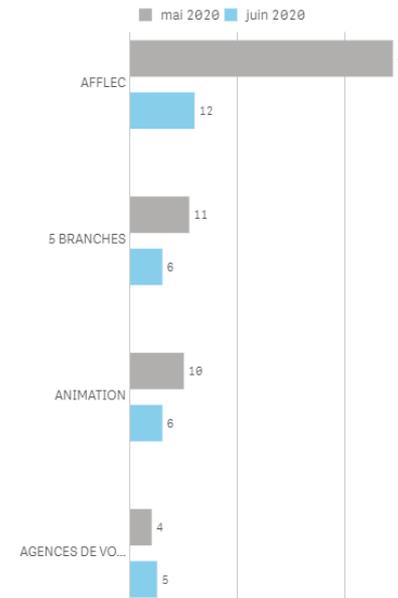
Cotisations dont suspendus



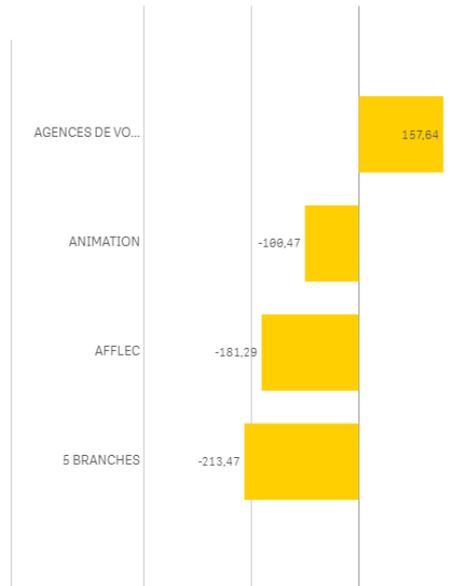
Cotisations des salariés suspendus en juin 2020



Top 15 salariés suspendus en juin 2020 et mai 2020



Bottom 15 variations de CA de mar-juin 2020 vs mar-juin ...



(*) Siren ayant fait appel au chômage partiel

Merci de votre attention